

## Révolution culturelle dans la lutte antisectes, par Raphaël Liogier

LE MONDE | 03.03.08 | 14h40 • Mis à jour le 03.03.08 | 14h40

Pour la première fois depuis presque trente ans, la culture du terrain, celle du ministère de l'intérieur, soucieux de la sécurité des personnes, et celle des sociologues, soucieux de la connaissance du fait religieux, est en train de l'emporter sur celle de la dénonciation tous azimuts.

Mais ce n'est pas sans mal, sans un combat au corps-à-corps qui se joue aujourd'hui au sommet de l'Etat. Parce qu'il faut bien comprendre que nous ne sommes absolument pas, sur la question des sectes, contrairement à ce que masque le tumulte ambiant, dans un débat politique, mais dans le face-à-face de deux communautés de hauts fonctionnaires, deux cultures administratives en somme, celle du ministère de l'intérieur (le Bureau central des cultes, BCC), et celle de Matignon (la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Miviludes).

Revenons au début des années 1980, au moment du premier rapport parlementaire sur les sectes lorsque se constitue le consensus administratif antisecte : Matignon et le ministère de l'intérieur parlent de la même voix. C'est l'époque du désenchantement de la gauche mitterrandienne, après la victoire de 1981, qui doit mettre en place une politique de rigueur face à la crise économique. On cherche les responsables de cette frustrante situation. Les sectes étranges sont de parfaits boucs émissaires, mais pas seulement elles. Les premières dénonciations des sauvagions des cités datent des mêmes années. La machine administrative va s'emballer dès le début.

Deux associations vont s'illustrer dans cette croisade : le Centre contre les manipulations mentales (CCMM), plutôt gauche jacobine laïciste, gardien du sanctuaire de la vérité rationnelle contre les superstitions, et l'Union nationale des associations de défense de la famille et de l'individu (Unadfi), plutôt droite libérale, voire chrétienne, défendant la cellule familiale et l'individu contre les influences néfastes. Ces deux associations deviendront les seuls informateurs patentés de l'Etat, recevant des millions d'euros de subventions.

L'ensemble des universitaires, des chercheurs au CNRS, sélectionnés et appointés par la République pour étudier scientifiquement ces mouvements seront d'abord légèrement blâmés en raison de leur réticence à pointer le danger sectaire, puis ils seront carrément exclus de toute discussion, et enfin accusés de trahir la République. Tous les chercheurs, sans exception, je dis bien tous, quelles que soient leur appartenance partisane ou leurs opinions politiques, tous les spécialistes du religieux sont d'accord depuis trente ans pour dire que les listings établis par les commissions parlementaires ainsi que les prétendues enquêtes des missions interministérielles sont fantaisistes.

Dans les années 1990, Matignon, avec la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), va devenir le Vatican de la croisade, mobilisant tous les ministères (éducation nationale, travail, santé, etc.) contre tout ce qui de près ou de loin ressemble à une secte. Mais ce beau consensus va s'effriter, pour deux raisons.

D'abord, parce que les hommes de terrain des ministères, à la justice, à l'éducation nationale, les inspecteurs académiques, et bien sûr et surtout les fonctionnaires des renseignements généraux (les RG), pourtant convaincus au départ d'un danger sectaire, se rendent compte que le problème est surévalué. Ensuite, parce que les grandes religions, en particulier les catholiques et les protestants, qui jusque-là avaient laissé faire une si opportune disqualification de groupes concurrentiels, s'inquiètent de cette ambiance de croisade. Le dernier rapport de la MILS ne s'en prendra plus, effectivement, seulement aux sectes, mais à la superstition, à l'intégrisme, et finalement au religieux en général.

Dans la foulée, nous sommes en 2001, la loi About-Picard contre les sectes est sur le point d'être votée : on n'était jamais allé si loin. Mais, coup de théâtre, lorsque Elisabeth Guigou, alors ministre de la justice, consulte sur cette loi le Comité consultatif des droits de l'homme, dans lequel siègent des représentants des grandes religions, l'avis est mitigé. La loi sera alors, en dépit d'une résistance acharnée des troupes antisectes, dépouillée de son contenu. L'équilibre des forces a changé.

Immédiatement après ces événements, la MILS est d'ailleurs remplacée par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Message clair : se contenter d'être vigilant, et non plus partir en croisade ; ne pas frapper les sectes en soi, mais seulement celles qui "dérivent".

Depuis 2001 l'opposition des deux cultures administratives s'est envenimée. D'un côté le ministère de l'intérieur, le BCC avec les RG, globalement d'accord avec les chercheurs sur l'innocuité de l'écrasante majorité des nouveaux mouvements religieux, et de l'autre une Miviludes restée offensive et sourde à la critique, retranchée à Matignon. Cet antagonisme éclatera soudain au grand jour lors de l'audition des hauts fonctionnaires des différents ministères par la commission chargée du dernier rapport de décembre 2006 sur les sectes.

La plupart des fonctionnaires ministériels déclareront qu'il n'y a pas de problème, en premier lieu le chef du bureau central des cultes, qui spécifiera à propos des Témoins de Jéhovah, alors dans le collimateur, qu'aucun problème de pronostic vital d'enfant lié au refus de transfusion ne s'est posé jusqu'à présent, contrairement aux allégations qui évoquent... 45 000 enfants en danger.

Le directeur des RG osera ajouter qu'après enquêtes auprès des préfectures, de l'éducation nationale, de la DASS (direction des affaires sanitaires et sociales), des centres aérés, des organismes qui s'occupent de la jeunesse, on ne trouve que "quelques dizaines de signalements". Le chef du BCC sera alors pris à partie, sommé violemment de se rétracter.

Les paroles de Michèle Alliot-Marie sur la Miviludes ou de Valérie Pécresse sur les sectes n'ont donc rien à voir avec "la laïcité en danger", mais reflètent une évolution administrative de toute façon nécessaire juridiquement face à la Cour européenne des droits de l'homme, qui épingle la France depuis plusieurs années pour discrimination religieuse.

La culture administrative de la Miviludes, fondée sur la méconnaissance volontaire du terrain, ne permet d'ailleurs pas de combattre les sectes réellement dangereuses, mais les protège au contraire par la confusion qu'elle fait régner. Résultat : inefficacité plus discrimination ! La solution est dans un organisme sérieux, composé de représentants de la société civile et de chercheurs, comme Inform chez nos voisins anglais, qui n'est pas là pour condamner les sectes a priori mais pour informer sans fantasme l'Etat et le public.

Raphaël Liogier, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence, directeur de l'Observatoire du religieux